



L'AN DEUX MIL SEIZE le **lundi 28 novembre** à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 22 novembre 2016 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres → ♦ en exercice : 19 ♦ présents : 17 ♦ votants : 19

PRÉSENTS : J-P LAFITTE – J. PASQUIER - S. CADOU - G. LE VALLEGANT – G. BESNARD – M. MENTEC — F. MADIGOU – D. LORAND - E. BOULIC - A. KERBIQUET - DRAULT/LEGOFF R - C LE NAOUR - S. OLLIVIER - M. MOUILLE- C. PEREZ – M. PADÉ

ABSENTS excusés : Marie-Claire HELOU donne pouvoir à Juliette PASQUIER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul LAFITTE, Maire.
Mme Rachèle DRAULT LE GOFF a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance de 6 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité par 17 voix pour et 2 Abstentions (A. KERBIQUET et C LE NAOUR, non présents au précédent CM)

AUTORISATION d'inscrire deux points supplémentaires a été donnée (par 19 voix pour)

La poste : maintien des horaires

Aménagement du bourg : état de l'avancement du projet

Ces 2 questions se sont avérées des points à voir, car sans vote du conseil municipal, elles sont donc inscrites en questions diverses.

LOCATION du FOYER COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix POUR):

- DECIDE de maintenir les tarifs ci-dessous de
- LOCATION du Foyer Rémi DERRIEN COMMUNAL,
- **pour l'année 2017** :

LOCATION FOYER	
<u>aux particuliers Querriennois</u>	
SALLE ROUGE	
■ <i>Vin d'honneur, apéritif, Café d'enterrement</i>	70,00
■ <i>Buffet, repas froid ou chaud servi par un traiteur local ou extérieur</i>	200,00
■ <i>Caution</i> (vin d'honneur... repas froid ou chaud)	200,00
■ <i>Mariage (jusqu'à 2h du matin) par un traiteur local ou extérieur</i>	250,00
■ <i>Caution (mariage)</i>	200,00
SALLE BLEUE	
■ <i>Vin d'honneur, apéritif, Café d'enterrement</i>	70,00
■ <i>Buffet, repas froid ou chaud servi par un traiteur local ou extérieur</i>	70,00
■ <i>Caution</i>	200,00
<u>aux associations et particuliers ext.</u>	
SALLE ROUGE	
■ <i>Vin d'honneur, apéritif Café d'enterrement</i>	100,00
■ <i>Repas froid ou chaud servi par un traiteur local ou extérieur</i>	250,00
■ <i>Caution</i> (vin d'honneur... repas froid ou chaud)	200,00
■ <i>Mariage (jusqu'à 2h du matin) par un traiteur local ou extérieur</i>	350,00
■ <i>Caution (mariage)</i>	200,00
SALLE BLEUE	
■ <i>Vin d'honneur, apéritif, Café d'enterrement</i>	150,00
■ <i>Buffet, repas froid ou chaud servi par un traiteur local ou extérieur</i>	150,00
■ <i>Caution</i>	200,00
■ <i><u>Cérémonie enterrement civil</u></i>	Gratuité

- MAINTIENT la gratuité pour les cérémonies d'enterrement civil
- MAINTIENT la gratuité pour les associations locales

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Certifié exécutoire
Par transmission en
Préfecture le :**

Affiché le

Pour copie conforme.

En Mairie, le 8 décembre 2016
Jean Paul LAFITTE, Maire